***24e salon des artistes et des artisans de la matapédia***

***lancement de la période d’inscription***

Amqui, le 2 septembre 2025

Madame,

Monsieur,

La MRC et la SADC de La Matapédia vous invitent à prendre part à la 24e édition du ***Salon des artistes et des artisans de La Matapédia*** qui se tiendra les 15 et 16 novembre prochain à la salle communautaire d’Amqui (55, rue du Carrefour-Sportif).

Pour participer à l’événement à titre d’artiste ou d’artisan, vous devez nous acheminer le formulaire d’inscription ci-joint dûment rempli ainsi que les documents complémentaires requis au plus tard le 30 septembre à 16 h. Il est également obligatoire d’acheminer le paiement complet avec votre inscription. La sélection des exposants sera complétée au plus tard vendredi, le 3 octobre. Toutes les personnes et organisations ayant soumis un formulaire d’inscription seront contactées.

Les documents sont accessibles dès maintenant sur le site de la MRC au [www.mrcmatapedia.qc.ca](http://www.mrcmatapedia.qc.ca)ainsi que sur la page Facebook du *Salon des artistes et des artisans de La Matapédia* au [www.facebook.com/SAAMatapedia](http://www.facebook.com/SAAMatapedia).

Pour toute demande de renseignement, veuillez contacter Madame Karine Lévesque, membre du comité organisateur, au 418 629-2053, poste 1036 ou à culture@mrcmatapedia.quebec. Il lui fera plaisir de répondre à vos questions.

Espérant vous compter parmi nous lors du 24e *Salon des artistes et des artisans de La Matapédia*, recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Karine LévesqueConseillère en développement culturelMRC de La Matapédia |  | Jean-René LeclercAgent de développementet de communicationSADC de La Matapédia |

p. j. Formulaire d’inscription

|  |
| --- |
| *Remarques : Pour qu’une candidature soit jugée admissible, le paiement total du coût de location du kiosque, le formulaire d’inscription dûment rempli et le dossier complet doivent être transmis avant la date limite.* |

Informations pour la location d’un kiosque

1. **Obligations de l’exposant**
	1. **Conditions de réservation et modalités de paiement**
* Les exposants doivent acheminer leur formulaire d’inscription dûment rempli, l’ensemble des documents complémentaires requis ainsi que le paiement complet de leur inscription au plus tard le **30 septembre à 16 h**;
* Le comité organisateur est responsable d’attribuer un emplacement à chaque exposant en respectant autant que possible la catégorie de kiosque souhaitée. L’attribution des emplacements ne dépend pas du principe du premier arrivé, premier servi. Toutefois, les demandes spéciales peuvent être faites au comité organisateur qui, dans la mesure du possible, s’efforcera de les satisfaire;
* Les documents dûment complétés ainsi que le paiement doivent être retournés :
	+ Par la poste à l’adresse suivante :

MRC de La Matapédia – Salon des artistes et des artisans de La Matapédia

À l’attention de Karine Lévesque

420, route 132 Ouest, Amqui (Québec) G5J 2G6

* + Par courriel à culture@mrcmatapedia.quebec
* Un chèque pour le montant total de la location doit être fait à l’ordre de la MRC de La Matapédia et être joint à votre formulaire d’inscription. La tarification des kiosques indiquée à la section 4 du présent document inclut les taxes;
* Aucune réservation ne sera valide sans le paiement total de la location du kiosque ET la remise du formulaire d’inscription dûment rempli ET du dossier complet;
* Aucune réservation téléphonique ne sera acceptée;
* **En cas de désistement à participer à l’événement, le montant de la location ne sera pas remboursé.**
	1. **Critères d’admissibilité et de sélection**
* Seuls les produits originaux réalisés par les exposants eux-mêmes dans des disciplines rattachées à l’art, à l’artisanat, aux métiers d’art et aux produits agroalimentaires sont admis lors du Salon des artistes et des artisans de La Matapédia. Le comité organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d’exiger le retrait de certains produits qui ne respectent pas ces critères;
* Une seule discipline par exposant est autorisée, à l’exception d’une deuxième compatible avec celle-ci;
* Tous les documents doivent être complets et acheminés avant la date limite;
* Un comité analysera les formulaires d’inscription reçus pour confirmer la sélection de l’exposant au salon;
* La créativité, l’originalité, la qualité du travail et le renouveau des créations seront pris en compte dans la sélection des exposants.
	1. **Installation et désinstallation de votre matériel**

Matériel à fournir par l’exposant :

* Pour les personnes qui désirent accrocher leurs œuvres, prévoyez apporter votre propre structure autoportante puisqu’il est **strictement interdit** d’afficher sur les murs de la salle et puisque les structures métalliques habillées de tissus bleus ne seront pas installées;
* Pour les personnes qui vendent des vêtements, prévoyez apporter vos propres cintres et présentoirs pour suspendre vos réalisations;
* Autres matériels selon vos besoins : nappes pour les tables, rallonges électriques, chaises ou tables supplémentaires, fil à pêche et autres matériels pour l’accrochage, etc.

Pour l’aménagement de votre kiosque :

* Il est strictement interdit d’altérer le matériel composant les kiosques (tables, chaises, etc.);
* Respectez l’espace qui est alloué à chaque kiosque. Aucun débordement ne sera permis;
* Veuillez prévoir et fournir la main-d’œuvre nécessaire pour le transport de votre matériel ET l’installation/désinstallation de votre kiosque;
* Le montage des kiosques pourra débuter le samedi dès 8 h alors que le démontage se fera le dimanche à partir de 16 h;
* La présence des exposants pour toute la durée du salon est obligatoire.
	1. **Assurances**

Depuis 2015, l’organisation du Salon des artistes et des artisans de La Matapédia **n’assure plus les biens, les œuvres et le matériel des exposants**. Ceux-ci sont responsables de contracter personnellement une assurance s’ils souhaitent obtenir une protection. L’organisation du Salon continuera toutefois à contracter une assurance en responsabilité civile valide pour la durée de l’événement.

* 1. **Accessibilité de la salle**

En dehors des heures d’ouverture au public, la salle communautaire ne sera accessible que pour les exposants. Pendant les heures d’ouverture du salon, il est strictement interdit de circuler par la porte double près du bistro ainsi que par la porte simple du côté ouest (au fond) de la salle.

* 1. **Collations et boîtes à lunch**

Des collations et du café seront en vente au coin bistro. Pour les exposants qui en feront la demande au point 9 du présent formulaire d’inscription, des boîtes à lunch au coût de 20 $ seront également disponibles.

* 1. **Consignes supplémentaires**

La courtoisie, la politesse et le respect des autres sont primordiaux. Il y a une politique de tolérance zéro aux manquements. Le comité organisateur se réserve le droit d’expulser sur le champ tout exposant qui adopterait un comportement irrespectueux et menaçant envers les autres exposants, les organisateurs ou les visiteurs.

* 1. **Non-respect des clauses du contrat ou de l’horaire de l’événement**

Le non-respect par un exposant des clauses du présent contrat ou de l’horaire de l’événement pourra entraîner l’annulation de sa participation future au salon et son expulsion du salon en cours.

1. **Obligations du comité organisateur**
	1. **Coordination et promotion**

Le comité organisateur :

* assure la coordination et la promotion de l’événement;
* coordonne un comité d’analyse des formulaires d’inscription pour évaluer l’admissibilité de l’exposant;
* envoi une confirmation écrite d’inscription ainsi qu’un reçu aux exposants sélectionnés;
* retourne le paiement accompagné d’une lettre de refus aux candidats ne s’étant pas qualifiés pour prendre part au salon;
* identifie chaque kiosque (numéro de kiosque, nom de l’exposant, localité et discipline). Remarques : le comité organisateur se réserve le droit de procéder à des réaménagements de la salle et des kiosques sans préavis.
	1. **Services offerts sur place**
* Prêt de chariots pour le transport de matériel;
* Vente de collations et de café;
* Distribution de boîtes à lunch (sur demande seulement);
* Service de vestiaire;
* Service de paiement par carte de crédit (voir la section 5 pour plus d’informations).
1. **Heures d’ouverture du Salon pour les exposants**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activités** | **Dates** | **Heures** |
| Installation des kiosques | Samedi, 15 novembre 2025 | 8 h à 10 h |
| Heures d’ouverture du *Salon des artistes et des artisans* | Samedi, 15 novembre 2025 | 10 h à 17 h |
| Dimanche, 16 novembre 2025 | 9 h à 16 h |
| Démontage des kiosques | Dimanche, 16 novembre 2025 | 16 h à 17 h |

**\* Les exposants s’engagent à ne démonter leur kiosque qu’à partir de 16 h le dimanche.**

1. **Indication sur les emplacements et tarification (taxes incluses)**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Emplacements** | **Format/superficie** | **Table** | **Chaises** | **Électricité** | **1 exposant** | **2 exposants/ regroupement d’artistes** |
| **1 à 32** | Largeur : 10’ Profondeur : 10’ Superficie : 100’2 | 2 tables de 3’ X 6’ | 2 | Oui | 75 $ | 100 $ |

1. **Service de paiement par carte de crédit**

Pour les exposants qui le désirent, le comité organisateur propose un mode de paiement par carte de crédit par le biais d’un lecteur de carte de crédit Square. Pour en savoir plus sur le lecteur et sur Square, vous pouvez visiter le [www.squareup.com/ca/fr](http://www.squareup.com/ca/fr).

Les cartes de crédit acceptées sont Visa, Mastercard, American Express, JCB et Discover. Les cartes de débit NE sont PAS acceptées.

Procédure en vigueur pour le paiement avec Square

Un client demande à payer par carte de crédit :

1. Vous lui remettez un reçu/une facture où le montant final (donc après taxes, si applicables) est clairement indiqué;
2. Vous le dirigez vers le kiosque de paiement Square situé à l’entrée de la salle où un responsable nommé par le comité organisateur l’accueillera;
3. Le responsable au kiosque Square note le montant facturé et fait payer le client. Il indique « Payé » sur le reçu ou la facture puis, en remet une copie au client;
4. Le client revient à votre kiosque pour présenter la preuve de paiement et récupérer les biens achetés.

Procédure en vigueur pour le transfert du montant des ventes effectuées avec Square aux exposants

Le responsable au kiosque Square tiendra un registre où toutes les transactions seront associées à l’exposant concerné. Une fois le salon terminé, le comité organisateur (MRC de La Matapédia) payera les exposants. Voici quelques éléments importants à connaître :

* Le comité organisateur conservera 2,5 % du montant total des ventes effectuées par Square. Ce montant servira uniquement à payer les frais de traitement imposés par Square;
* Le comité organisateur transmettra à chacun des exposants un chèque correspondant au montant total de leurs ventes effectuées avec Square, duquel sera soustrait les frais de traitement ci-haut mentionnés. Par exemple, un exposant ayant réalisé des ventes totalisant 100 $ se verra accorder un remboursement de 97,50 $;
* Le paiement des ventes se fera dans les plus brefs délais après le salon.

Important : veuillez prendre note que ce service vous est offert afin d’augmenter vos ventes. Le comité organisateur ne retire aucun bénéfice de ce service, les seuls frais prélevés allant au fournisseur de service Square.

1. **Plan de la salle**



FORMULAIRE D’INSCRIPTION

*salon des artistes et des artisans de la matapédia*

**1. identification**

|  |  |
| --- | --- |
| **Prénom et nom :** | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| **Adresse :** | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| **Code postal :** | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| **Téléphone :** | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| **Courriel :** | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**2. secteur d’activité**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|[ ]  **artisanat** |  |[ ]  **arts de la scène** |
|[ ]  **arts visuels** |  |[ ]  **lettres/arts littéraires** |
|[ ]  **histoire/patrimoine** |  |[ ]  **métiers d’arts** |
|[ ]  **agroalimentaire** |  |[ ]  **autre (précisez) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** |

**3. votre statut**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | **artisan :** personne qui exerce un métier manuel à son compte, souvent à caractère traditionnel. |
| [ ]  | **artiste :** personne qui pratique un des beaux-arts, un de leurs prolongements contemporains ou un des arts appliqués. S’applique également à une personne qui interprète une œuvre artistique. |
| [ ]  | **commerce :** endroit où l’on vend un produit ou un service culturel et artistique ainsi que la fourniture et les matières premières. |
| [ ]  | **groupe et organisme :** toute association d’individus ou de groupes d’individus qui œuvrent dans le secteur des arts, de la culture et du patrimoine. Spécifiez le type d’organisation (OBNL, OBL, communautaire, ordre professionnel, regroupement d’artistes, groupe, école professionnelle, etc.). Fournir une courte description, votre charte, vos mandats et votre mission. |

**4. présentation**

Vous devez minimalement fournir :

* un **court texte descriptif présentant votre démarche artistique** (environ une dizaine de lignes);
* votre **curriculum vitae** comprenant vos réalisations, votre formation, les expositions auxquelles vous avez participé, les prix et les mentions remportés, les associations ou regroupements dont vous faites partie, etc.;
* **des supports visuels** ou **audios** démontrant votre production.

**Remarques : si vous avez déjà participé au Salon par le passé, faites ressortir vos nouveautés et vos nouvelles créations, car cela sera pris en compte dans la sélection des exposants.**

***texte descriptif présentant votre démarche artistique :***

**votre niveau de pratique**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | **amateur :** personne avec ou sans formation professionnelle, qui ne peut être éligible à une association d’artistes professionnels, qui pratique un art sans préoccupation de revenu, qui gagne sa vie dans une autre activité et qui ne prévoit pas gagner sa vie en le pratiquant. L’amateur a le désir de rendre public son art et d’en faire bénéficier les autres. |
| [ ]  | **professionnel :** tout artiste qui, ayant acquis sa formation de base, par lui-même ou grâce à un enseignement ou les deux, crée ou interprète des œuvres pour son propre compte, possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline et signe des œuvres diffusées dans un contexte professionnel. |
| [ ]  | **relève :** personne qui suit une formation professionnelle avec l’intention d’en faire une carrière et d’en vivre. |

**5. numéro de kiosque souhaité (voir le plan de salle) : \_\_\_\_\_\_**

**6. demandes spéciales (nous les comblerons dans la mesure du possible) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**7. artistes et artisans à l’œuvre (attention aux odeurs, au bruit et à la poussière) :**

[ ]  Oui, je désire produire des œuvres sur place

[ ]  non, je ne désire pas produire des œuvres sur place

**8. paiement par carte de crédit avec square (voir section 5 du document d’information)**

[ ]  oui, je souhaite bénéficier du service de paiement par carte de crédit square

[ ]  non, je ne souhaite pas bénéficier du service de paiement par carte de crédit square

Si vous avez coché « Je souhaite participer », veuillez nous indiquer à quel nom nous devrons faire le chèque de remboursement des ventes : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**9. repas** *(payables sur place)*

Veuillez indiquer dans la case « réservation » le nombre de repas que vous prendrez sur place afin de faciliter la planification. Le nombre de repas sera limité au nombre de demandes. Si vous réservez et que vous ne vous présentez pas, des frais correspondant au coût de votre repas pourraient vous être facturés. Si vous souffrez d’allergies ou d’intolérances alimentaires graves, veuillez communiquer avec nous par téléphone.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Réservation (nombre de repas)** | **Jour** | **Coût****unitaire** | **Menu** |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Dîner du samedi  | 20 $ | À confirmer |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Dîner du dimanche  | 20 $ | À confirmer |

**10. Résumé des documents à fournir pour l’inscription**

[ ]  formulaire d’inscription complété

[ ]  paiement complet

[ ]  portfolio (cv et supports visuels, audios ou autres)

**11. signature**

En complétant ce formulaire, vous consentez à ce que la MRC de La Matapédia et la SADC de La Matapédia collectent des renseignements personnels vous concernant dans le cadre du Salon des artistes et des artisans de La Matapédia. Le refus de consentir au partage de vos renseignements personnels rend impossible votre participation à l’événement. L'accès à vos renseignements personnels sera réservé aux services d'administration et de développement de la MRC et à la SADC. À tout moment, vous pourrez retirer votre consentement, accéder aux fichiers vous concernant ou demander leur rectification en communiquant avec la MRC de La Matapédia : 420, route 132 ouest, Amqui (QC), G5J 2G6, greffe@mrcmatapedia.quebec, 418 629-2053.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions relatives à la location d’un kiosque dans le cadre du Salon des artistes et des artisans de La Matapédia et m’engage à les respecter.

date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

signatures des exposants : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Retourner à :

MRC de La Matapédia/Salon des artistes et des artisans de La Matapédia

À l’attention de Karine Lévesque

420, route 132 Ouest

Amqui (Québec) G5J 2G6

Ou par courriel à culture@mrcmatapedia.quebec

**CRITÈRES DE SÉLECTION**

La grille qui suit sera utilisée afin d’évaluer les dossiers soumis pour les kiosques 1 à 32.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères** | **Pointage** | **Pointage attribué par le comité** |
| **Originalité, nouveauté** (L’exposant a une production originale et propose une offre renouvelée) | 5 / 3 / 1 |  |
| **Photos jointes au dossier** (L’exposant joint à son dossier d’inscription des photos de sa production) | 2 / 0 |  |
| **Qualité générale du dossier** (Dossier complet et bien présenté) | 5 / 3 / 1 |  |
| **Résidant de la MRC de La Matapédia** (Ce critère n’empêche aucunement les exposants de l’extérieur de la MRC de soumettre leur dossier) | 3 / 0 |  |
| **TOTAL** | **15** |  |